



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi
Question écrite n° 3831

Texte de la question

La Conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, présidée par le Premier ministre, doit réunir le 10 octobre 1997 les partenaires sociaux. Plusieurs fédérations ou confédérations représentatives des salariés de la fonction publique ou des entreprises (UNSA, FSU, SUD) n'ont pas été convoquées à cette réunion pourtant déterminante pour l'avenir de leurs mandants. M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les conséquences de la non-participation de ces syndicats à cette conférence. En effet, les salariés de la fonction publique sont, au même titre que ceux du secteur privé, intéressés par les décisions qui seront prises lors de cette conférence. La fonction publique ne peut être tenue à l'écart des discussions qui concernent des millions de salariés de ce secteur. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour revenir sur cette décision de non-participation à la Conférence nationale, permettant de prendre en compte les points de vue des représentants des intéressés.

Texte de la réponse

La conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail qui s'est tenue le 10 octobre 1997 a réuni, à la même table que le Gouvernement, l'ensemble des partenaires sociaux du secteur privé. Le retentissement et les conséquences à venir de la conférence nationale sont d'une grande importance pour ce secteur et une diffusion large de ses conclusions a été faite. Lors du conseil supérieur de la fonction de l'Etat qui s'est réuni le 14 octobre 1997, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, a annoncé qu'il inviterait, dès les premiers jours du mois de novembre, chaque organisation syndicale pour une première série de rencontres bilatérales en vue d'ouvrir, si les conditions sont réunies, des négociations dans la fonction publique. Dans ce cadre, la priorité est donnée à l'ouverture de négociations salariales pour 1998 et pouvant être pluriannuelles, afin de refermer une parenthèse de quatre années sans accord. Par ailleurs, compte tenu de leur spécificité et de leur complexité, les questions relatives à la durée du travail et à son organisation dans les fonctions publiques nécessitent une phase préalable d'étude et d'analyse. A cet effet une mission de travail va être très prochainement constituée. Enfin, s'agissant de l'emploi dans la fonction publique, le Gouvernement a clairement annoncé la fin des réductions d'effectifs, ce que traduit concrètement le projet de loi de finances pour 1998. En outre, l'application du plan de résorption de l'emploi précaire va être accélérée.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3831

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3151

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4249